Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20260605-20260501-DE

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 15** **Date de la convocation 1er juin 2026** **Quorum : 8**	***Séance du 05 juin 2026*** L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. **Présents :** Anne Apprioual, Jean-Luc Roué, Jeannine Marty, Daniel Lénaff, Patrick Thieffry, Christelle Barachet, Catherine Le Borgne, Sébastien Bellec, Maxime Thomas, Sandrine Tolmer, Odile Girard, Christophe Bouic. **Excusés :** Véronique Omnès a donné pouvoir à Anne Apprioual Jean-Yves Kaiser a donné pouvoir à Jean-Luc Roué Caroline Calvez a donné pouvoir à Daniel Lénaff Jeannine Marty a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N° 2026-05-01

OBJET : Conseil municipal - Approbation du PV de la séance précédente du 23 avril 2026

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026,

Madame le maire invite l'assemblée à formuler ses observations éventuelles sur ce procès-verbal,

Aucune observation n'étant formulée, Madame le Maire le soumet au vote du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance en date du 23 avril 2026.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

Anne APPRIOUAL